

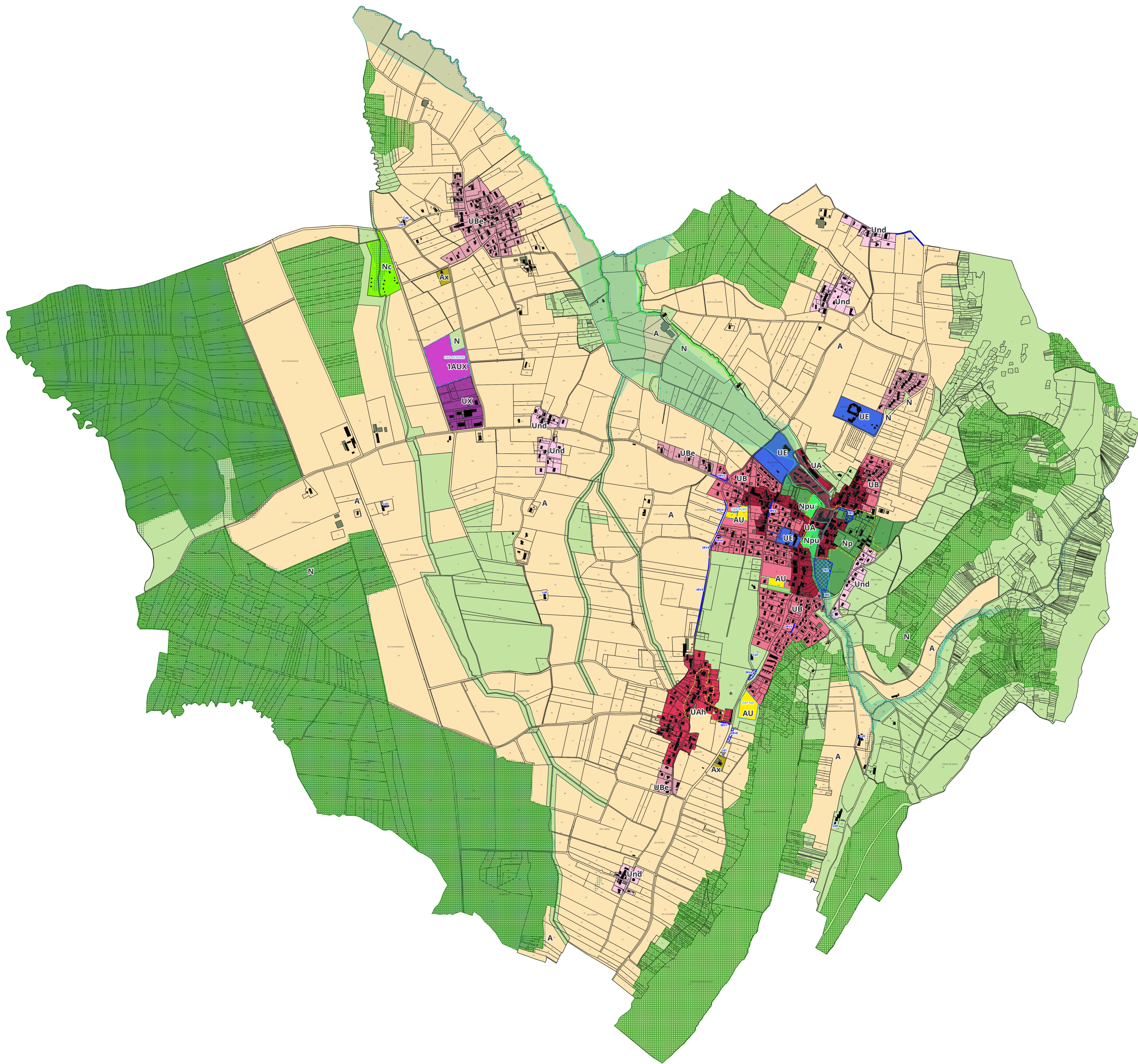
## MEILLONNAS



PROCÉDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le Projet arrêté par délibération du conseil municipal le	9 juillet 2021 22 juillet 2025



Échelle : 1 / 7 500



## ZONAGE

- UA - Zone correspondant au centre ancien de Meillonnas
- Uah - Zone correspondant au centre ancien de Sanciat
- UB - Zone à dominante pavillonnaire périphérique au centre ancien de Meillonnas
- UBe - Zone à dominante pavillonnaire éloignée du centre ancien de Meillonnas
- Und - Zone de hameau non densifiable
- UE - Zone réservée à des équipements
- UX - Zone réservée à l'accueil d'activités
- AU - Zone de développement urbain sur le centre bourg de Meillonnas
- TAUX - Zone de développement urbain réservée à l'accueil d'activités
- Nc - STECAL correspondant à un bâtiment d'activité existant
- N - Zone naturelle et forestière
- Nc - STECAL correspondant au camping et à un étang de loisirs
- Np - Secteur de protection paysagère du cœur vert de Meillonnas
- Npu - STECAL correspondant à des parcs urbains au cœur de Meillonnas

## AUTRES PRESCRIPTIONS

- L151-23 - BOISEMENTS
- L151-23 6 RIPISYLVES ET HAIES
- EMPLACEMENTS RESERVES
- CHANGEMENT DE DESTINATION
- L151-19 - Pérимètre
- I151-19
- L151-23 - ZONES HUMIDES INV. AIN 2011
- OAP\_PERIMETRE

## INFORMATION

- SECTEURS INONDABLES